

Nombre de membres  
en exercice : 22

Nombre de membres  
présents ou représentés : 21

Date de la convocation :  
18 mars 2025

**EXTRAIT n°06**  
**Registre des Délibérations du**  
**Conseil d'Administration**  
**Séance du 07 avril 2025**

L'An deux mille vingt cinq,  
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

**2025-D-7-1-2-06 Approbation du compte de gestion 2024 du CIAS DES DEUX RIVES**

**Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

**Procurations :**

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

**Absents :**

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

**2025 D 7 1 2 06**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du CIAS DES DEUX RIVES**

*Service émetteur : CIAS*

*Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

# DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
de la Communauté de Communes des Deux Rives

Concernant l'approbation du COMPTE de GESTION

Dressé par Madame Marie-Josée LEZIN, Receveur

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Avril à 09 h 00, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel ZANIN.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 18 mars 2025

**Etaient Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève,

Monsieur BENVENUTO Raymond,

Monsieur BONGIOVANNI Gérard,

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie,

Madame CLUCHIER Marie Christine,

Madame CONTANT Véronique,

Monsieur CRISTIN Robert,

Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc,

Madame DUBURC Sylvie,

Madame DUCASSE Marie-Noëlle,

Madame DUJAY-BLARET Janine,

Monsieur DUPUY Jean,

Madame ESCUDÉ Vanessa,

Monsieur GROTTA Serge,

Madame MAERTEN Marie-Bernard,

Madame MALOSSE Sylvie,

Monsieur MARCHIOL Lido,

Monsieur MÉRIEL Guy,

Madame PÈRE Catherine, (pouvoir à ZANIN Daniel)

Madame VRECH Régine,

Monsieur ZANIN Daniel,

## Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2024**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 au 31 DÉCEMBRE 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour,  
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen le 07 Avril 2025

Le Président par délégation



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 08 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 08 AVR. 2025

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*